AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 772 707
SOIT AU 441, 10e RANG

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, qui se tiendra à compter de 20 h, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau à Wickham, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

Distance séparatrice pour l'obtention d'une autorisation ministérielle

- autoriser une distance séparatrice de 137 mètres avec la maison d'habitation voisine pour la porcherie #2 au lieu de 219,9 mètres, tel que prescrit au règlement de zonage 2006-09-621;
- autoriser une distance séparatrice de 153 mètres avec la maison d'habitation voisine pour le réservoir circulaire #2 au lieu de 219,9 mètres tel que prescrit au règlement de zonage 2006-09-621 ;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 10 octobre 2023, à 16 h :
  - par la poste au 893, rue Moreau Wickham (Québec) J0C 1S0;
  - par courriel à : dg@wickham.ca.

  Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

- En personne, lors de la séance du conseil.

DONNÉ A WICKHAM CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière